



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25108811

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

13 AOUT 2025

Greffier
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0201 400 011**

Nom

(en entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION
ECONOMIQUE**

(en abrégé) : **BEP EXPANSION ECONOMIQUE**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **5000 Namur, Avenue Sergent Vrithoff, 2**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration du 17 juin - Désignation du Président et du Vice-Président - Comité d'Audit et Comité de Rémunération Désignation des membres

1.1 Désignation du Président et du Vice-Président

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés du BEP tels qu'approuvés par l'Assemblée générale en séance du 18 juin 2024 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application des articles 28 et 29 des statuts du BEP Expansion Economique ;

Attendu qu'en vertu de l'article 31 des statuts du BEP Expansion Economique, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration choisisse en son sein un Président et un Vice-Président ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-18 § 5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont issus de groupes politiques démocratiques différents ;

Que par ailleurs, toujours en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément à l'article L1523-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont choisis parmi les administrateurs représentant les associés communaux ;

Vu la candidature de Monsieur Gaëtan de Bilderling, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de Président du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Madame Martine Dieudonné, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique.

Attendu que ces 2 candidatures remplissent l'ensemble des conditions dont question ci-avant.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner :

• Monsieur Gaëtan de Bilderling, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de Président du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

• Madame Martine Dieudonné, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique.

1.2 Comité de rémunération - Désignation des membres

Vu le Code de la démocratie locale et décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés du BEP Expansion Economique tels qu'approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire en séance du 18 juin 2024 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vch 1 F :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant et de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale ou d'un tiers

Au verso

Nom et signature (non applicable aux actes de type « Déclaration

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application des articles 28 et 29 des statuts du BEP Expansion Economique ;

Attendu qu'en vertu de l'article 54 des statuts du BEP Expansion Economique, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité de rémunération lequel est composé de 5 membres administrateurs désignés parmi les représentants des provinces et des communes membres à la représentation proportionnelle de l'ensemble des conseils de la Province et communes membres conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ;

Vu la candidature de Monsieur Oliver Gravy, administrateur représentant les associés provinciaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Monsieur François Bellot, administrateur représentant les associés provinciaux issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Monsieur Nicolas Rouard, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Monsieur Philippe Vautard, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Madame Vinciane Rolin, administratrice représentant les associés communaux issue du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Désigner en qualité de membres du Comité de rémunération du BEP :

- oMonsieur Oliver Gravy, administrateur représentant les associés provinciaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

- oMonsieur François Bellot, administrateur représentant les associés provinciaux issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

- oMonsieur Nicolas Rouard, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

- oMonsieur Philippe Vautard, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

- oMadame Vinciane Rolin, administratrice représentant les associés communaux issue du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique.

- Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

1.3 Comité d'audit - Désignation des membres

Vu le Code de la démocratie locale et décentralisée ;

Vu les statuts coordonnés du BEP tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale en séance du 18 juin 2024 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application des articles 28 et 29 des statuts du BEP Expansion Economique ;

Attendu qu'en vertu de l'article 57 des statuts du BEP Expansion Economique, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité d'audit lequel est composé de 5 membres ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation « au moins un des membres du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit » ;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie Locale et de la décentralisation ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que la circulaire du 18 avril 2018 stipule expressément que « la délibération concernant la désignation des membres du Comité d'audit mentionnera explicitement l'expérience pratique et/ou les connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit dont disposent les personnes présentées » ;

Vu la candidature de Monsieur Oliver Gravy, administrateur représentant les associés provinciaux et issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Monsieur François Bellot, administrateur représentant les associés provinciaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique ;

Attendu que par courrier du 20 mai 2025, Monsieur François Bellot a attesté des compétences suivantes : Ingénieur civil (ULG 1977), Ingénieur en gestion industrielle (UCL 1980), Diplôme spécial en sciences politiques et administratives (UCL 1985) et ancien élève de l'ENA (Paris 1988 promotion Michel de Montaigne) ;

Vu la candidature de Monsieur Nicolas Rouard, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique ;

Vu la candidature de Monsieur Philippe Vautard, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique ;

Attendu que par mail du 27 mai 2025, Monsieur Philippe Vautard a attesté des compétences suivantes : Formation de chef d'entreprise (IFPME 2002) ;

Vu la candidature de Monsieur Frédéric Botin, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

• Désigner en qualité de membres du Comité d'audit du BEP Expansion Economique :

o Monsieur Oliver Gravy, administrateur représentant les associés provinciaux et issu du groupe politique « Les Engagés » ;

o Monsieur François Bellot, administrateur représentant les associés provinciaux et issu du groupe politique « MR » ;

o Monsieur Nicolas Rouard, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « Les Engagés » ;

o Monsieur Philippe Vautard, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « Les Engagés » ;

o Monsieur Frédéric Botin, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR ».

• Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

A. JOLY
Directrice